

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Nettoyant anti-buée/anti-statique Radians/VisionAid pour lentilles, transparent

Codes de produit : 1LCT100, WK100D, 1WD608, 1W503, 1W508, 1W516, 1W597, LCD100, LCB1

1.2. Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyage des lentilles de protection des yeux et du visage.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Fournisseur

Radians

5305 Distriplex Farms Drive

Memphis, TN 38141

T 877-723-4267

www.radians.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence 1-800-222-1222 - Contrôle des poisons

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification américaine selon OSHA HCS 29 CFR 1910.1200

Classe de danger	Catégorie	Déclaration de danger	Mises en garde
Lésions oculaires / Irritation	2A	H319	P264+P265, P280, P305+P351+P338, P337+P317
Toxicité systémique spécifique pour les organes cibles (exposition unique) :	3	H335, H336	P261, P271, P304+P340, P319, P403+P233, P405, P501
Liquides inflammables	3	H226	P210, P233, P240, P241, P242, P243, P280, P303+P361+P353, P370+P378, P403+P235, P501

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquettes

Étiquetage SGH-US

Pictogrammes de danger (SGH-US)



Mot signal (SGH-US)

: Danger

Mentions de danger (SGH-US)

: H226 - Liquide et vapeur inflammables.

H319 - Provoque une grave irritation oculaire

H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

H336 - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

Conseils de prudence (SGH-US)

: P210 - Se tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Il est interdit de fumer.

P233 - Conserver le récipient bien fermé.

Nettoyant anti-buée/anti-statique pour lentilles

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

P240 - Conteneurs terrestres/de liaison et équipements de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P242 - N'utiliser que des outils anti-étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou les pulvérisations.
P264+ P265 - Bien se laver les mains après manipulation. Ne pas toucher les yeux.
P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340 - En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305+P351+P338 - Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes s'il y en a et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.
P319 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P337+P317 - Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir une aide médicale.
P370+P378 - En cas d'incendie : Utilisez de la poudre chimique sèche, de la mousse résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre le feu.
P403+P233+P235 - Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder au frais.
P405 - Magasin verrouillé.
P501- Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des affections préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Alcool isopropylique	(No CAS) 67-63--0	12-15%	Flam. Liq. 3, H226 Irrit. des yeux 2A, H319 STOT SE 3, H335, H336
Eau	(No CAS) 7732-18-5	85-88%	Non classé
Sulfate de sodium et de laryl	(N° CAS) 151-21-3	<1 %	Irrit. des yeux 2A, H319
Agent anti-statique	Propriétaire	<1 %	Non classé

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été divulgués en tant que secret commercial.

Texte complet des phrases H : voir section 16

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours en général : Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (montrez-lui l'étiquette si possible).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Nettoyant anti-buée/anti-statique pour lentilles

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures et en faisant pivoter le globe oculaire. Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les au bout de 5 minutes et continuez à rincer pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiats.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN. NE PAS administrer de liquides à une personne inconsciente ou en proie à des convulsions.

4.2. Symptômes et effets les plus importants tant aigus que différés

Symptômes/blessures : Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Symptômes/blessures après inhalation : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central, telle que des vertiges, des vomissements, un engourdissement, une somnolence, des maux de tête et des symptômes narcotiques similaires.

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes/blessures après ingestion : L'ingestion peut avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Aucune connue.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂). L'eau peut être inefficace, mais elle doit être utilisée pour maintenir au frais les récipients exposés au feu.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau lourd. Un fort courant d'eau peut répandre un liquide brûlant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Liquide et vapeur inflammables.

Risque d'explosion : Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants puissants. Risque accru d'incendie ou d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Faites preuve de prudence lorsque vous luttez contre un incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance en raison du risque d'explosion.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Fumées irritantes.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer (vapeur, brouillard, pulvérisation). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Il est interdit de fumer. Veillez tout particulièrement à éviter les charges électriques statiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Éliminer les sources d'inflammation. Arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Évacuer le personnel inutile. Aérer la zone.

Nettoyant anti-buée/anti-statique pour lentilles

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Idem que ci-dessus

6.2. Précautions pour l'environnement

Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Absorber et/ou contenir le déversement avec une matière inerte, puis placer dans un contenant approprié. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer tout déversement le plus rapidement possible à l'aide d'un matériau absorbant pour le recueillir. Pour les grandes quantités ou les quantités en vrac, après absorption avec un produit inerte, ramasser le produit déversé en balayant le produit déversé et le placer dans un contenant étiqueté et scellé pour une élimination appropriée. N'utiliser que des outils anti-étincelles. Pratiquer un bon entretien ménager - les déversements peuvent être glissants sur une surface lisse, mouillée ou sèche.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Dangers supplémentaires en cas de traitement : Manipuler les récipients vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard, la pulvérisation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. N'utiliser que des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles

Mesures techniques : Respecter les réglementations applicables. Prendre des mesures pour éviter les décharges d'électricité statique. Mettre à la terre et coller les conteneurs et les équipements de réception. Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Nettoyage des produits optiques et des lentilles

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas listées ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, notamment : OSHA, ACGIH ou NIOSH.

Alcool isopropylique (67-63-0)		
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm (980 mg/m ³)
USA OSHA	Classification cancérigène	CIRC-3 Non classifiable comme cancérigène pour l'homme
USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	400 ppm (980 mg/m ³)
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	500 ppm (1225 mg/m ³)
USA IDLH	US IDLH (ppm)	2000 ppm (10% LEL)

Référence : OSHA.gov/données chimiques

Nettoyant anti-buée/anti-statique pour lentilles

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les endroits confinés. Suivre les protocoles de manipulation des matières inflammables lorsqu'elles se présentent sous forme de liquide en vrac.
Équipement de protection individuelle	: Non requis en général. L'utilisation d'équipements de protection individuelle supplémentaires peut s'avérer nécessaire si les conditions le justifient.
Matériaux pour les vêtements de protection	: Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Porter des vêtements de protection appropriés.
Protection des mains	: Des gants résistants aux produits chimiques sont recommandés, mais pas obligatoires.
Protection des yeux	: Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Utiliser une protection oculaire lors de la manipulation du liquide en vrac.
Protection de la peau et du corps	: Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié lors de la manipulation d'un liquide en vrac.
Protection respiratoire	: Non requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, il convient de porter une protection respiratoire agréée.
Autres informations	: Pendant l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Incolore
Odeur	: Légèrement alcoolisée
Seuil d'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: Pas de données disponibles
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: 200°F (93°C)
Point d'éclair	: 88°F (31°C)
Température d'auto-inflammation	: 750°F (399°C) (Isopropanol)
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative à 20°C	: 1
Densité relative	: 0.98
Solubilité	: Eau : Miscible
Coefficient de partage : N-Octanol/Eau	: Pas de données disponibles
Viscosité	: Pas de données disponibles

9.2. Autres informations : Teneur en COV - 10

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :** Stable à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation. Ne pas chauffer au-dessus de 80 °C (176 °F). Réagit violemment avec les oxydants puissants. Risque accru d'incendie ou d'explosion.
- 10.2. Stabilité chimique :** Liquide et vapeur inflammables. Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matériaux incompatibles et autres sources d'inflammation.
- 10.5. Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** Aucune connue.

Nettoyant anti-buée/anti-statique pour lentilles

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcool isopropylique (67-63-0)

DL50 orale rat	>5000 mg/kg
DL50 dermique lapin	>5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	73 mg/l/4h

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)

DL50 orale rat	1200 mg/kg
DL50 dermique lapin	>2000 mg/kg, 24 heures
CL50 inhalation rat	>5000 mg/l/1h

Corrosion/irritation de la peau :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation :	Provoque une grave irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité des cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) :	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) :	Non classé
Risque d'aspiration :	Non classé
Symptômes/blessures après inhalation :	Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central tels que vertiges, vomissements, engourdissements, somnolence, maux de tête et autres symptômes narcotiques similaires.
Symptômes/blessures après contact avec la peau :	Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.
Symptômes/blessures après contact avec les yeux :	Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.
Symptômes/blessures après ingestion :	L'ingestion peut avoir des effets néfastes.
Symptômes chroniques :	Aucune connue.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Généralités : Non classé.

Alcool isopropylique (67-63-0)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Pimephales promelas	9640 mg/l	96 heures
CL50 invertébrés aquatiques	Daphnia magna	>10 000 mg/l	48 heures
CE50 Plantes aquatiques	Scenedesmus subspicatus	>1000 mg/l	72 heures

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CE50 crustacés	Puce d'eau (Ceriodaphnia dubia)	1,18 - 2,21 mg/l	48 heures
EC10 algues	Algues	5,4 mg/l	72 heures
NOEC crustacés	Daphnies	0,508 mg/l	7 jours
CSEO poisson	Poisson	>1,357 mg/l	42 jours

Nettoyant anti-buée/anti-statique pour lentilles

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

12,2. Persistance et dégradabilité :	Le produit est biodégradable
12,3. Potentiel de bioaccumulation :	Pas de données disponibles
12,4. Mobilité dans le sol :	Pas de données disponibles
12,5. Autres événements indésirables :	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13,1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées :	Ne pas jeter les déchets dans les égouts
Recommandations pour l'élimination des déchets :	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Informations complémentaires :	Manipuler les récipients vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.
Écologie - Déchets :	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La (les) description(s) d'expédition mentionnée(s) dans le présent document a (ont) été préparée(s) conformément à certaines hypothèses au moment où la FDS a été rédigée, et peut (peuvent) varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment où la FDS a été émise.

Serviette humide scellée - Non réglementé comme matière dangereuse aux fins de transport

Liquide en vrac

Nom d'expédition approprié	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SOLUTION D'ISOPROPANOL), 3, PGII
Classe de danger	: 3
Numéro d'identification	: UN1993
Codes des étiquettes	: 3
Groupe d'emballage	: II

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15,1. Réglementation fédérale américaine

Tous les composants de ce produit sont conformes à la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Composants SARA 302 : Aucun ingrédient n'est soumis à déclaration.

Catégories de danger SARA 311/312 :

Danger aigu pour la santé :	Oui
Risque chronique pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Oui
Risque de relâchement soudain de la pression :	Non
Risque de réaction :	Non

Composants SARA 313 : Alcool isopropylique (CAS : 67-63-0)

15,2. Réglementation de l'État américain

Massachusetts Droit de savoir :	Alcool isopropylique (CAS : 67-63-0)
New Jersey Droit de savoir :	Alcool isopropylique (CAS : 67-63-0)
Pennsylvanie Droit de savoir :	Alcool isopropylique (CAS : 67-63-0)
Composants California Prop 65 :	Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, les anomalies congénitales ou tout autre effet néfaste sur la reproduction.

SECTION 16 : D'AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de l'OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200

Phrases du texte intégral du SGH :

H226 - Liquide et vapeur inflammables.

Nettoyant anti-buée/anti-statique pour lentilles

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

H319 - Provoque une grave irritation oculaire
H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
H336 - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
P210 - Se tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Il est interdit de fumer.
P233 - Conserver le récipient bien fermé.
P240 - Conteneurs terrestres/de liaison et équipements de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P242 - N'utiliser que des outils anti-étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou les pulvérisations.
P264+ P265 - Bien se laver les mains après manipulation. Ne pas toucher les yeux.
P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340 - En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305+P351+P338 - Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes s'il y en a et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.
P319 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P337+P317 - Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir une aide médicale.
P370+P378 - En cas d'incendie : Utilisez de la poudre chimique sèche, de la mousse résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre le feu.
P403+P233+P235 - Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder au frais.
P405 - Magasin verrouillé.
P501- Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement pour des raisons de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétée comme garantissant une propriété spécifique du produit.